



## **Déclaration du SNUipp-FSU au CTSD du 1<sup>er</sup> décembre 2014**

Monsieur le Directeur Académique,

Le SNUipp-FSU se félicite que vous ayez enfin convoqué les instances départementales pour examiner la mise en place des modalités de récupération des dépassements de services des personnels remplaçants.

Toutefois, nous devons vous exprimer nos regrets de ne pas avoir reçu de réponse au courrier du 20 novembre dans lequel nous vous demandions d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour.

- *l'identification des écoles devant intégrer les réseaux REP et REP+ sur la base des indicateurs de difficulté sociale observés sur les territoires du Vaucluse.*
- *L'arrêt des taux de rémunération des personnels enseignants à temps partiels selon l'organisation de leur service hebdomadaire depuis la rentrée des classes (circulaire 2014-116 du 3/9/2014),*
- *L'information du CTSD sur la mise en place au bénéfice des AAD du plan de formation annoncé par le Préfet au mois de juin dernier et sur le devenir de ceux dont le contrat se termine le 31 décembre.*

### **S'agissant des AAD en CUI**

Nous avons à déplorer qu'à cette date déjà avancée de l'année scolaire le plan ambitieux annoncé par le préfet ne soit pas structuré. Les formations ont une nouvelle fois été mises en place à quelques jours des fins de contrats ! Comme pour les périodes précédentes, ces formations ne sont toujours pas à la hauteur des obligations de l'employeur vis-à-vis des salariés en CUI.

Nous demandons la prolongation de tous les contrats jusqu'au mois de juin pour donner une vraie formation qualifiante à tous.

Pour le SNUipp-FSU, il ne serait pas acceptable de voir des écoles sans AAD à la rentrée de janvier.

- La solution passe par le maintien des employés en poste en maintenant leurs conditions de travail actuelles. Il n'est pas pertinent de partager des heures d'AAD entre 2 écoles.
- La solution passe également par le recrutement de nouveaux AAD pour les écoles qui n'en ont plus suite à un départ volontaire de l'employé.

### **Concernant l'arrêt des quotités de travail des collègues exerçant à temps partiels**

Le SNUipp demande de revenir sur ce dossier qu'il a déjà mis en avant le 5 novembre en CAPD. L'administration avait répondu alors qu'elle examinerait tous les dossiers individuels qui lui seraient exposés. Nous lui demandons aujourd'hui de faire connaître aux représentants du personnel les réponses individuelles qu'elle a apportées aux intéressés.

## **Sur l'examen de la préfiguration de la carte REP / REP+**

La FSU réclame à tous les niveaux de décision (ministériel, académique, départemental) une refonte de l'éducation prioritaire ambitieuse qui ne laisse pas d'écoles ou d'établissements du second degré à la porte.

Pour cela, elle demande que les personnels soient associés à la réflexion dans toutes les instances. Le ministère vient de répondre positivement à la demande de la FSU de réunir un CTM sur le dossier. Nous prenons acte de la convocation d'un groupe de travail départemental le 8 décembre prochain.

Les conditions de vie dans le département de Vaucluse se sont fortement dégradées depuis les dernières révisions de la carte de l'éducation prioritaire. Des écoles de secteur voient un appauvrissement social de leur population scolaire que la population du collège auxquels elles sont rattachées ne met pas en évidence.

Le SNUipp-FSU est déjà intervenu auprès de vous-même comme auprès du recteur pour obtenir que des écoles puissent être examinées pour un éventuel classement REP ou REP+ en dehors de la prise en compte du collège.

Monsieur le Recteur a accepté ce principe lors du CTA du 16 octobre, il a renouvelé cette acceptation lors du groupe de travail académique du 25 novembre dernier. Nous vous demandons de le mettre en pratique dans notre département.

Pour cela, nous vous demandons de nous fournir en amont du GT un document synthétisant les critères de classement REP/REP+ des écoles de Vaucluse.

A minima, nous demandons d'avoir ces données essentielles :

- pour toutes les écoles qui relèvent du bassin d'un collège qui rentrerait en REP ou REP+
- pour toutes les écoles actuellement en éducation prioritaire et relevant du bassin d'un collège qui pourrait sortir de l'EP
- pour toutes les écoles relevant du bassin d'un collège n'ayant pas à être classé REP/REP+, mais dont la population scolaire en remplit les critères

## **Remboursement des frais de déplacement des TR et BDFC**

Les collègues nous contactent nombreux pour nous indiquer que les distances notées par l'administration sur les feuilles récapitulatives sont minimisées par rapport aux kilométrages réels effectués. Il y a une incidence financière lorsque les distances retenues par l'administration font baisser de tranches d'indemnisation des déplacements. Nous demandons que l'administration corrige toutes les erreurs de calcul des distances kilométriques qui lui sont remontées par les intéressés et de rembourser les frais de déplacements à la hauteur de leur réalité.

## **Pour terminer, nous souhaitons nous exprimer sur la mise en oeuvre des nouveaux textes donnant la possibilité aux collègues de participer à des RIS sur le temps d'enseignement**

La réglementation le permet, nous vous demandons de ne pas entraver ce droit.

La limitation à 25% des enseignants d'une école que vous avez posée, en refusant tout remplacement de collègue au cas par cas, empêche les enseignants de faire usage de leurs droits syndicaux sur le terrain.

Nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer vos directives et de tout mettre en oeuvre pour permettre aux enseignants d'user de leurs droits acquis.